

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

## Société Locale d'Épargne Seine-et-Marne

Le mardi 25 juin 2019 à 10h à la Maison de la Chimie  
28 bis, rue Saint-Dominique 75007 PARIS

Enregistrement des présences à partir de 9h

Transports en commun :  
RER C : Esplanade des Invalides  
Métro 8 et 13 : Invalides ou Métro 12 : Assemblée Nationale  
BUS n° 69 et 93

## Ordre du Jour

Présentation du rapport d'activité de la Caisse d'Épargne Ile-de-France pour l'exercice clos le 31 Décembre 2018

Présentation du rapport d'activité de la SLE pour l'exercice clos le 31 mai 2019

Approbaton du bilan, du compte de résultat et de l'annexe de la SLE

Approbaton de l'affectation du résultat de la SLE

Détermination de la date de la mise en paiement des intérêts des parts sociales de la SLE

Constatation du montant du capital souscrit à la clôture de l'exercice

Constatation de la quote-part de la SLE dans le capital de la Caisse d'Épargne Ile-de-France

Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

## Société Locale d'Épargne Seine-et-Marne

### Projet de Résolutions

#### ■ PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe de la Société Locale d'Épargne SEINE ET MARNE relatifs à l'exercice clos le 31 mai 2019 tels qu'ils ont été établis par le Conseil d'Administration de la Société Locale d'Épargne et approuvés par le Directoire de la Caisse d'Épargne Ile-de-France. L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

#### ■ DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le bénéfice de l'exercice clos le 31 mai 2019 s'élève à 4 231 643,42 euros, et constatant l'existence d'un report à nouveau de 4 803 103,88 euros, après imputation du différentiel d'intérêt constaté au titre de l'exercice précédent, décide, sur proposition du Conseil d'Administration et du Directoire de la Caisse d'Épargne Ile-de-France, d'affecter la somme de 9 034 747,30 euros comme suit :

- à l'intérêt servi aux parts sociales de la SLE :  
3 744 467,87 euros
- au report à nouveau : 5 290 279,43 euros

#### ■ TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du Conseil d'Administration, que la mise en paiement des intérêts aux sociétaires interviendra le 2 juillet 2019.

#### ■ QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte que le capital de la Société Locale d'Épargne SEINE ET MARNE souscrit au 31 mai 2019 s'élève à 269 392 060 euros, sous déduction du montant total définitif des rachats annuels intervenant au titre de l'exercice clos le 31 mai 2019 conformément aux dispositions légales et statutaires.

#### ■ CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte que la quote-part de la SLE SEINE ET MARNE dans le capital de la Caisse d'Épargne Ile-de-France s'élève à 199 181 100 euros au 31 mai 2019.

#### ■ SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion en vue d'accomplir toutes formalités de dépôts et publicités.